Au-delà des frontières

Septembre 2025

Lettre ouverte aux frontaliers travaillant au Luxembourg et résidant en France

Vous êtes plus de 127 000 actifs frontaliers, de 72 nationalités différentes, qui vous rendez chaque jour au Luxembourg, pour y travailler, depuis votre lieu de résidence en France. Vous constituez, vous et vos familles, une population totale d'environ 290 000 habitants prise en charge par vos communes de résidence, soit l'équivalent de la population de Strasbourg. C'est considérable et l'ampleur de vos besoins ne peut plus longtemps être ignorée par le Luxembourg.

Vous êtes quotidiennement confrontés à de multiples difficultés liées aux transports – trains bondés et routes bloquées - avec la perspective de l'A31 bis à péage que le Luxembourg refuse de cofinancer.
Vous avez le souci de la prise en charge de vos enfants pendant votre absence – garde ou scolarisation liées à une offre de services publics comptée voire payante.
Vous éprouvez au quotidien le gouffre qui s'est créé entre la réalité de vos difficultés quotidiennes et la faiblesse des moyens mis en œuvre pour y répondre.

Vos impôts sont prélevés sur vos revenus à la source par le Luxembourg, et les entreprises pour lesquelles vous contribuez à la création de richesse lui versent elles aussi impôts et taxes. Hélas, la totalité de ces impôts est actuellement conservée sans partage par le Luxembourg. Une partie est reversée à ses propres communes (1,6 milliards d'euros) mais rien n'est versé à vos communes de résidence en France.
Ainsi chaque actif résident ayant un emploi au Luxembourg bénéficie, notamment grâce à vos impôts, via la dotation versée par l'État luxembourgeois à ses communes, de 6 150 euros par an. Mais rien n'est versé au bénéfice des frontaliers habitant en France (et en Allemagne) alors que les frontaliers habitant en Belgique bénéficient d'un reversement global de 53 millions d'euros en 2025, soit 1025 euros par frontalier habitant en Belgique et ayant un emploi au Luxembourg.
Pourquoi une telle injustice puisque tous les actifs travaillant au Luxembourg payent les mêmes impôts, qu'ils soient résidents ou frontaliers ?

Pourquoi les frontaliers de France et les résidents luxembourgeois seraient-ils condamnés à rester inégaux devant le service de l'impôt alors qu'ils payent les mêmes impôts ?
Comment rétablir un meilleur équilibre et un minimum d'équité ?
La simple justice devrait conduire le Luxembourg à reverser aux communes des frontaliers résidents en France les mêmes montants que ceux alloués au bénéfice de ses actifs résidents au Luxembourg.
De savants calculs visant à un partage équitable des richesses créées par tous ont été fait depuis bien longtemps par la France et les pays voisins dont les entreprises emploient des frontaliers, pour aboutir à des clés de répartition oscillant entre 3,5 % et 4,5 % des salaires bruts des frontaliers. Sur ces bases un reversement de 4 % des salaires bruts des frontaliers travaillant au Luxembourg et habitant en France représenterait 270 millions d'euros au profit de leurs communes et départements de résidence, soit 2125 euros par frontalier soit 0,9 % du budget actuel du Luxembourg.
Un tel dispositif, largement éprouvé, ne coûterait rien de plus aux frontaliers, pas grand-chose au budget du Luxembourg mais permettrait aux communes de résidence de faire face aux besoins des frontaliers qu'elles hébergent.

Un petit pas pour le Luxembourg mais un grand pas vers plus de justice sur nos frontières.

https://audeladesfrontieres.eu/livre-blanc-adf/

Signez la pétition

ADF - Au-Delà des Frontières
4 ter rue de La Haye, 57000 Metz
contact@audeladesfrontieres.eu - www.audeladesfrontieres.eu